

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2019\_072

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 9  
de Votants 10

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

**MISE EN NON VALEUR  
SEA**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/12/2019

Service eau assainissement - Admission en non valeur de titres de recettes des années 2014 pour un montant de 79.64 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants:

- Liste n° 3608010231 arrêtée au 06/11/2019, comprenant 8 pièces

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 79.64euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget service eau assainissement de l'exercice en cours

**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État Le Maire  
Régine AILHAUD-BLANC  
Mairie de Champtercier  
Date de réception de l'AR: 17/12/2019  
004\_210400479-20191216-DE\_2019\_072-DE  
Alpes de Haute-Provence

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Mairie de Champtercier  
Alpes de Haute-Provence